

Syndicat Mixte

Suite à la convocation en date du 10 octobre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le samedi le 23 novembre 2024 à 9 h 30 à la salle Aubère de L'espace Lamballe Terre et Mer, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane DE SALLIER DUPIN

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON

Pour Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD, Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE, Nathalie BOUZID, Nathalie TRAVERT-LE ROUX

Pour la Ville de Lamballe Armor : Thierry GAUVRIT, David BURLLOT, Laëtitia RICHEUX

Absents : Yon Berthelot Adeline, Arnaud LECUYER, Gaëlle NIQUE, Véronique MEHEUT, Loïc ROSCOUET, Nadine L'ECHELARD, Solenn MESLAY, René DEGRENNE, Christophe ROBIN, Jean-Luc GUYMARD, Yves MEGRET

OBJET : CESSION EMPRISE FONCIERE DU CHEMIN DES PALEFRENIERS A LAMBALLE ARMOR

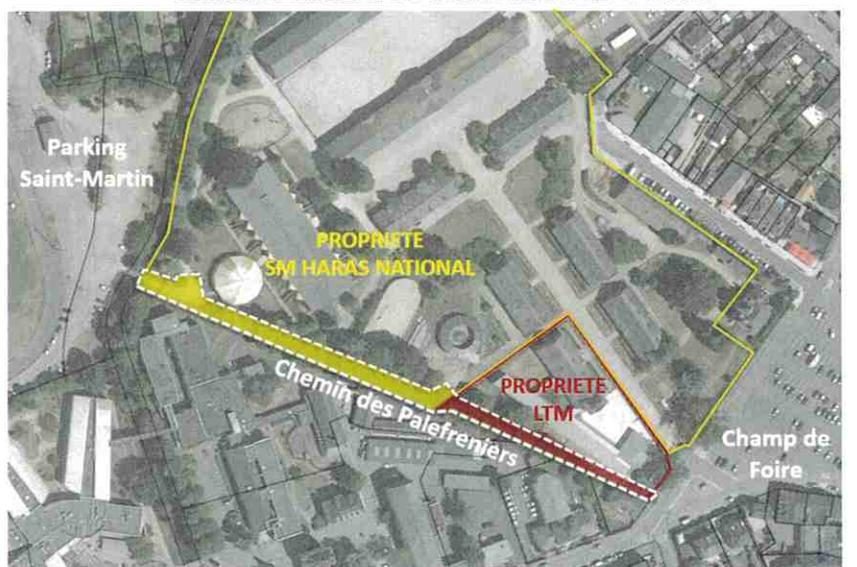
Dans le cadre du programme de développement et de revitalisation du centre-ville de Lamballe « Lamballe 2025 », la commune a aménagé le chemin des Palefreniers, reliant le parking Saint-Martin au Champ de Foire. Cette liaison douce a été créée avec l'accord du Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe et de Lamballe Terre & Mer, sur leur propriété respective.

Il a été convenu entre les parties que l'assiette foncière du chemin revienne à la commune au terme des travaux, par une cession à l'euro pour chaque emprise. Les plans de bornage et de division définitifs étant réalisés, il est possible de procéder à la cession du chemin. Il s'agit pour le Syndicat de céder la parcelle nouvellement cadastrée AK 650 de 1457 m².

Etant entendu que l'entretien de l'écran végétal intérieur au Haras sera prise en charge par Lamballe Armor (désherbage, taille, remplacement ...)

Au regard de la lettre-avis des domaines du 25 juillet 2024, validant la cession à l'euro en vue du transfert dans le domaine public communal.

**AFFAIRES FONCIERES
CESSION FONCIERE DU CHEMIN DE PALEFRENIERS**



Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AK650 à la Commune de Lamballe-Armor, au prix d'un euro,

- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte sont pris en charge par la Commune
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Le 23 novembre 2024

Fait et délibéré à LAMBALLE le 23 novembre 2024

Pour copie conforme à l'original

A LAMBALLE, le 23 novembre 2023

Certifié transmise en Préfecture le 26 novembre 2024

Le Président
Fabien VITEL

